

Qualité et vulnérabilité des eaux de baignade

La réalisation des profils de vulnérabilité des eaux de baignade est une obligation réglementaire imposée par la Directive n°2006/7/CE. Sous la responsabilité des collectivités, les profils doivent répondre aux 3 objectifs suivants :

Agon-Coutainville

Plage du Passous

Comprendre

Identifier et hiérarchiser "les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs".

Agir

Définir les "mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et définir des actions visant à supprimer ces sources de pollutions".

Prévenir

Prévenir les risques sanitaires, alerter la population et améliorer la qualité des eaux de baignade pour atteindre une "qualité suffisante" en 2015 (Directive 2006/7/CE).

Identification des sources potentielles de pollution



Fond de carte : ORTHOSD-2007, Département de la Manche.

Caractéristiques de la zone de baignade



SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION	
①	Numéro d'identification
●	Très important
●	Important
●	Moyen
●	Faible
●	Non évalué

Actions et mesures de gestion

→ Actions curatives

- ① ② Améliorer la performance du système d'assainissement (limiter les intrusions d'eaux claires parasites, sécurisation d'ouvrage, etc.)
- ③ ④ Poursuivre la mise en conformité des installations d'élevages agricoles à la réglementation en vigueur
- ① ② Poursuivre la mise en conformité : - des branchements aux réseaux eaux usées et aux réseaux eaux pluviales - des installations d'Assainissement Non Collectif
- ③ ④ Limiter l'accès du bétail dans le lit des cours d'eau débouchant dans le havre de Regnéville (Siemne/Soulles etc...)

→ Actions préventives

- ① ② Entretien régulièrement les installations d'assainissement (réseau, poste, etc.)
- ③ ④ Envisager la réalisation d'un diagnostic des réseaux « eaux usées » et « eaux pluviales » sur le périmètre assaini par la station d'Agon-Coutainville

Le suivi de la qualité et son historique

Recommandations

Eviter la baignade ou les jeux dans les écoulements des cours d'eau et émissaires pluviaux sur le littoral, notamment après des épisodes pluvieux.

Informations

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

À la mairie
B.P. 90062 - Av. Louis Périer
50 230 AGON-COUTAINVILLE
Tél : 02.33.47.07.56

Sur internet

- manche.fr
- www.environnement-sante-manche.org
- www.ars.basse-normandie.sante.fr

Création - Conception :
SMBCG / CCGO / ARS de Basse-Normandie

ars
Agence Régionale de Santé
Basse-Normandie

eau
seine
NORMANDIE

LA MANCHE
CONSEIL GENERAL